

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2022

96x22

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2022

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention est de 70% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aide financière du Département pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessous :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée
Réhabilitation de la toiture et de la terrasse du groupe scolaire de la Renardière	85 000 €	59 500 €
Fourniture et pose de volets roulants au groupe scolaire Castel Hélène	99 000 €	59 500 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figureront au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34 **Arrivée de Mme FIORILE-REYNAUD**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Avril 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI